

Diriger un établissement d'enseignement artistique territorial

Action de formation professionnelle continue

12 heures - 2 jours de 6 heures, hors pauses

Présentiel - formation proposée en intra ou sur site

CFPM FRANCE - 425 cours Émile Zola, 69100 Villeurbanne - 09 72 23 36 72 - contact@cfpmfrance.com

1. Objectifs de la formation

Permettre aux directeurs/directrices et cadres d'écoles de musique, conservatoires et établissements d'enseignement artistique territoriaux de piloter leur structure en cohérence avec les politiques publiques locales, en maîtrisant :

- la posture managériale et l'exercice de l'autorité ;
- l'animation et la mobilisation d'équipes pédagogiques ;
- l'élaboration et le pilotage d'un projet d'établissement ;
- l'innovation pédagogique au service des publics et du territoire ;
- l'évaluation des actions (qualité, résultats, impacts) ;
- la prévention des RPS et l'amélioration de la QVT .

2. Public visé

- Directeurs/directrices d'établissements d'enseignement artistique (écoles de musique, conservatoires, structures intercommunales).
- Adjoints de direction, responsables pédagogiques, coordonnateurs, cadres amenés à prendre des fonctions de direction.
- Agents territoriaux (cat. A/B) exerçant des responsabilités d'encadrement ou de pilotage.

3. Prérequis

- Exercer (ou se préparer à exercer) une fonction de direction/encadrement en établissement artistique territorial.
- Connaissance de base du fonctionnement d'un établissement (organisation pédagogique, RH, relations collectivités/usagers).

4. Durée et organisation

- 2 jours consécutifs (ou fractionnables selon contraintes de l'établissement ou de la collectivité).
- Horaires dans la plage 8h00–17h30 ; 6h/jour de formation hors pauses.
- Effectif recommandé : 12 à 25 participants (ajustable).

5. Méthodes pédagogiques

pédagogie active et participative , alignement objectifs/méthodes/évaluation.

- Apports structurés (cadre, repères, outils).
- Études de cas territoriales, mises en situation managériales, jeux de rôle.
- Ateliers de co-construction (projet d'établissement, indicateurs, plan d'action).
- Retours d'expérience, analyse de pratiques entre pairs.
- Outils prêts à l'emploi : check-lists, grilles, canevas, tableaux de bord.

6. Moyens pédagogiques et matériels

- Salle équipée (vidéoprojection/écran, paperboard).

CFPM FRANCE | Univers ENSEIGNER & PILOTER

- Supports numériques remis aux participants (PDF/diaporama, canevas).
- Matériel d'animation : post-its, cartes de priorisation, grilles d'auto-diagnostic. (Transmission des supports dématérialisée privilégiée, cohérente avec les exigences "sobriété" et éco-gestes.)

7. Programme détaillé

Jour 1 – Posture de direction, gouvernance interne, animation des équipes (6 h)

1. Positionnement et cadre

- Attentes, contexte des participants, objectifs et règles de travail (neutralité, respect, confidentialité des situations).

2. Posture managériale en établissement artistique

- Autorité, légitimité, posture de service public, arbitrages.
- Styles de management, management situationnel, pilotage par le sens.

3. Animer et mobiliser une équipe pédagogique

- Instances, régulation, communication, conduite de réunions efficaces.
- Gestion des tensions, médiation, coopération inter-disciplines.
- Mises en situation : entretien de recadrage / entretien de soutien.

4. RPS & QVT : prévenir, détecter, agir

- Facteurs de risques, signaux faibles, obligations et bonnes pratiques.
- Plan d'actions QVT : organisation du travail, reconnaissance, charge, soutien.
- Cas pratique : cartographie des risques + mesures de prévention.

5. Évaluation formative de fin de journée

- Quiz court + "1 action à tester" (engagement individuel).

Jour 2 – Projet d'établissement, innovation pédagogique, évaluation et pilotage (6 h)

1. Projet d'établissement : finalités, méthode, gouvernance

- Diagnostic (publics/territoire/ressources), priorités, objectifs opérationnels.
- Alignement politiques culturelles/éducation artistique/inclusion.
- Atelier : canevas "projet d'établissement" (vision → axes → actions).

2. Innovation pédagogique et conduite du changement (2h00)

- Diversification des parcours, pratiques collectives, partenariats, numérique (si pertinent).
- Conditions de réussite : expérimentation, droit à l'essai, capitalisation.
- Atelier : design d'une innovation "petit pas" transférable.

3. Évaluer les actions : qualité, efficacité, impact

- Indicateurs (entrée/processus/résultats/impacts), satisfaction vs utilité.
- Tableaux de bord, boucles d'amélioration, redevabilité interne/externe.
- Étude de cas : construire un plan d'évaluation d'une action phare.

4. Clôture – plan d'action individuel + évaluation à chaud

- Plan 30/60/90 jours + évaluation de la formation.

8. Compétences visées et modalités d'évaluation

Compétence 1 – Adopter une posture de direction adaptée au service public

- Objectif opérationnel : clarifier son rôle, décider, arbitrer, communiquer.
- Évaluation : mise en situation + grille d'observation.
- Critère de réussite : décision argumentée + communication cadrée et respectueuse.

Compétence 2 – Animer une équipe pédagogique et réguler les situations difficiles

- Objectif opérationnel : conduire réunion/entretien, prévenir et traiter tensions.
- Évaluation : jeu de rôle (entretien) + feedback pairs/formateur.
- Critère : objectifs d'entretien définis, écoute active, recadrage non violent.

Compétence 3 – Élaborer un projet d'établissement structuré et réaliste

- Objectif : produire un canevas complet (diagnostic → axes → plan d'action).
- Évaluation : livrable "canevas projet" + soutenance courte.
- Critère : cohérence interne, priorisation, faisabilité, calendrier.

Compétence 4 – Conduire l'innovation pédagogique et le changement

- Objectif : définir une expérimentation cadrée et ses conditions de réussite.
- Évaluation : fiche-projet innovation (objectif, acteurs, risques, ressources).
- Critère : objectif mesurable, acteurs identifiés, risques anticipés.

Compétence 5 – Évaluer les actions et piloter l'amélioration continue

- Objectif : construire une grille d'indicateurs et un processus de suivi.
- Évaluation : mini-tableau de bord + plan d'évaluation.
- Critère : indicateurs pertinents, sources de données identifiées, fréquence définie.

Compétence 6 – Prévenir les RPS et améliorer la QVT

- Objectif : repérer facteurs de risques et bâtir un plan de prévention.
- Évaluation : étude de cas + plan d'actions QVT (priorisé).
- Critère : identification de 3 risques majeurs + 3 mesures opérationnelles.

9. Validation de la formation

Attestation de fin de formation (présence) + synthèse des acquis.

10. Encadrement pédagogique

Intervenant(s) CFPM : formateur(s) expert(s) de l'enseignement artistique territorial, du management public et de l'ingénierie de projet (direction/coordination, expérience formation d'adultes).

11. Accessibilité et prise en compte du handicap

- Analyse individualisée des besoins d'adaptation (rythme, supports, organisation).
- Aménagement possible des modalités d'évaluation (tiers-temps, assistance, adaptation des exercices).
- Mobilisation en amont avec le référent handicap (formalisation écrite des aménagements).

12. Transfert en situation professionnelle et suites de parcours

- Mise en œuvre d'un plan d'action à court terme dans l'établissement.
- Réinvestissement dans : pilotage d'équipe, conduite de projet, démarche qualité, prévention RPS/QVT.
- Possibilité d'approfondissements (ex. pilotage RH, partenariats territoriaux, conduite de réunion/entretiens).

13. Documents remis aux participants

- Support de cours (PDF), boîte à outils (canevas projet d'établissement, grilles d'entretien, trame plan QVT, tableau de bord).
- Bibliographie / sitographie de référence.

14. Sanction de la formation

Attestation de réalisation + attestation de présence.